Domart-N'Sonde, Kiessée, « En finir avec "l'immunité et l'irresponsabilité". Genèse, pratiques et enjeux de la recherche de la paternité en France (1878 - années 1920) », master Histoire, mention Mondes contemporains, sous la direction d'Arnaud-Dominique Houte, Sorbonne Université. Mémoire soutenu le mercredi 2 juillet 2025.

« La paternité hors mariage peut être judiciairement déclarée ». C'est par ces mots que commence la loi du 16 novembre 1912, qui autorise la recherche judiciaire de la paternité, c'est-à-dire la possibilité donnée aux enfants naturels et à leurs mères de faire reconnaître la paternité d'un père désigné devant la justice et l'état civil. Près d'un siècle après son interdiction par l'article 340 du Code civil, ce texte marque une étape essentielle dans l'évolution du droit de la famille, mais également dans la considération sociale attachée aux naissances illégitimes et aux filiations établies hors mariage. Ce travail propose de revenir sur le processus d'élaboration de la loi, afin de comprendre comment progressent les conceptions de la paternité naturelle entre 1878, date de la première proposition de loi visant à modifier l'article 340, et les années 1920 marquées par la crispation nataliste qui caractérise l'après-guerre français.

Il s'agit de saisir la manière dont se structure un fait social, en interrogeant les étapes de la construction de la recherche de la paternité comme réponse au problème social et moral de l'illégitimité dans la France de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle. On examine, d'abord, un premier moment de prise de conscience du problème : ce mémoire étudie les romans de mœurs et les nouvelles populaires du dernier quart du XIXe siècle, qui présentent des personnages de pères naturels séducteurs et lâches, construits en miroir de ceux des « filles-mères ». Ces dernières sont décrites comme des jeunes filles naïves, s'abandonnant à l'amour prénuptial, puis comme des femmes que leur « faute » promet à un destin tragique et à une existence de honte et de misère. Ces représentations culturelles fortement négatives laissent deviner le stigmate social et moral qui entoure le sujet des naissances hors mariage à la fin du siècle. Le second temps de ce mémoire consiste en une analyse des discours législatifs, politiques et militants qui abordent la recherche de la paternité. Le débat qui accompagne les propositions de loi successives visant à modifier l'article 340 est nourri de l'ensemble des représentations culturelles et sociales formées durant les dernières décennies du XIXe siècle, et étudiées plus tôt. On se penche donc ensuite sur la parole médiatique exprimée dans les publications de presse quotidiennes, militantes, apartisanes ou féministes afin de voir comment la question de l'illégitimité devient un sujet de société, et la cause de recompositions politiques de circonstance. Le mouvement féministe français, qui se saisit du sujet de la maternité hors mariage et de la naissance illégitime, et se fédère autour d'un rejet commun de la loi autorisant la recherche de la paternité, est un exemple de ce phénomène. Dans un dernier temps, ce mémoire interroge le devenir de la loi du 16 novembre 1912 en recherchant les difficultés et incompréhensions qui l'entourent au cours des décennies qui suivent le vote, et en proposant une réflexion sur les silences archivistiques qui entourent l'application de la recherche de la paternité.

L'étude des discours et représentations de l'illégitimité permet de comprendre la place centrale de la natalité dans la France contemporaine. Initialement compris comme une problématique sociale et morale, le sujet des naissances hors mariage gagne peu à peu une dimension politique, puis législative lorsque s'en saisissent différents acteurs soucieux de répondre à l'inquiétude grandissante autour de la démographie française au tournant du XXe siècle, et particulièrement dans l'après-guerre. L'analyse des soutiens et des oppositions à la recherche de la paternité, traductions de la pluralité des conceptions de la famille, montre ainsi comment la mesure est investie d'une charge différente selon les positionnements personnels et partisans. Égalitaire pour certains parlementaires progressistes ou un renforcement du pouvoir

paternel selon une partie des féministes françaises, la recherche de la paternité révèle, enfin, ses limites lorsque l'on s'intéresse à ses rares mises en pratique. L'étude des archives de la justice civile montre effectivement une inefficacité certaine, qui s'explique par le cadre restreint établi par la loi et démontre la méfiance persistante des parlementaires à l'encontre de la morale des filles-mères. Travailler sur le texte voté le 16 novembre 1912, son élaboration, son parcours législatif, et finalement son application concrète permet ainsi de saisir les conceptions de la responsabilité parentale de l'époque, mais aussi l'émergence de revendications égalitaires dans la structure familiale. Cela donne également à voir la manière dont l'État républicain se saisit de l'enjeu de la natalité, pénétrant par la loi dans l'intimité des familles et des couples, et établissant ainsi le premier demi-siècle de la Troisième République comme une séquence de négociations et de renouvellement de l'ordre social, de genre, et familial.